

affichage le
13/10/2015
à 9H00



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 06 octobre à 20 h 30, les membres du conseil légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Madame DELAUNAY Catherine, Maire.

PRESENTS : Messieurs BOURDIN Xavier, BROQUET Didier, CHAUVIN Jean-Pierre, DUFAYS Bernard, FILLION Serge, MERLE Yves, Mesdames DUBOST Jacqueline, KADOUCH Muriel, MARTIN-THIMOLEON Laurence, TOLLET Ginette, DUPONT MERASLI Delphine.

M. CHARBIT Jean-Christophe
Mme VIAUX Maryse

PROCURATION
PROCURATION

M. CHAUVIN Jean-Pierre
Mme DELAUNAY Catherine.

Absent excusé : Monsieur CABIT Didier

SECRETAIRES DE SEANCE : M. BROQUET Didier, Mme MARTIN-THIMOLEON Laurence.

Madame le Maire procède à l'appel.

Madame MARTIN-THIMOLEON Didier BROQUET sont désignés secrétaires de séance.

Madame le Maire ajoute une décision modificative concernant le budget eau, un point de la salle polyvalente et deux questions de Monsieur CHAUVIN. Aucune remarque sur ces points supplémentaires.

1°) Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs de l'état civil.

Lecture de la délibération par Madame Le Maire.

La commune est actuellement membre du groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'Etat Civil, dont le marché arrive à échéance en mai 2016.

Le Centre Intercommunal de Gestion de la Grande Couronne propose la constitution d'un nouveau groupement de commandes qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs et de l'Etat Civil. Ce marché aura une durée maximale de 4 années, à compter du mois de juin 2016.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'Etat Civil,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du

groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

- Approuve la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2°) Taxe d'urbanisme : demande de remise gracieuse des pénalités sur permis de construire.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BROQUET sur cette demande émanant du service des impôts des Mureaux. Une explication est faite sur le permis de construire accordé à la SCI de la Vallée de la Mauldre sur une construction d'un bâtiment. Les travaux de terrassement ont fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier dans le délai imparti du permis de construire mais l'édification du bâtiment n'est toujours pas commencée liée à des problèmes de la SCI de la Vallée. Lors de la délivrance d'un permis de construire, les taxes d'aménagement sont dues dans un délai de 18 mois après l'obtention du PC. A la requête de la SCI auprès du Trésor Public, ce dernier propose à la collectivité d'alléger de 2 708 € les pénalités de retard sur ces taxes.

Questions de Monsieur BOURDIN : Avons-nous connaissance des réels problèmes financiers de la SCI ? Les travaux vont-ils recommencés bientôt et ces pénalités devaient elles rentrées directement dans les comptes de la commune ?

En ce qui concerne la poursuite des travaux Monsieur BROQUET répond que la SCI avait annoncé en début d'été un redémarrage proche des travaux.

Le Trésor Public ne nous a donné aucune explication sur le problème financier et nous a transmis la demande de remise gracieuse de la SCI à hauteur de 4 045€. Pour information ces pénalités ne seraient pas rentrées directement dans les comptes de la commune mais au Trésor Public.

Lecture de la délibération par Didier BROQUET.

Mme KADOUCH souhaite savoir si les 2708 euros reviennent à la commune.

M.BROQUET indique que cette somme reviendra au trésor.

M.BOURDIN n'a pas les éléments qui permettent d'apprécier la demande, il est donc difficile de statuer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité :

POUR : 12

ABSENTATIONS : 2 (Madame DUPONT MERASLI, Monsieur FILLION)

CONTRE : 0

Décide d'accorder une remise gracieuse des pénalités de retard dues sur la taxe d'urbanisme par la SCI la Vallée de la Mauldre pour un montant de 2708 €.

3) Délibération pour solliciter une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Explication de Monsieur BROQUET sur le retard voulu de cette décision. En effet lors de la délibération de juillet dernier pour la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, nous avons retardé le choix d'un cabinet d'architecture par manque d'informations sur l'avenir du traitement des révisions soit par la future EPCI, soit directement par la commune. Une

réunion en septembre dernier nous a renseignés sur la possibilité de prise en charge financière de ce projet par la future EPCI mais sans nous préciser de date ni de montant de soutien financier.

Monsieur BROQUET précise qu'il est important de lancer maintenant notre propre décision concernant l'AMO, plutôt que d'attendre le 31 décembre 2015 ; après cette date nous serions d'office en PLUI.

Pour information : l'ensemble des PLU au 31 décembre 2017 seront validés en PLUI.

Madame KADOUCH demande le coût de la révision et si ce montant a été budgété.

Le coût approximatif serait de 15 à 20 000 euros, dont une subvention du département de 70 % mais qui ne serait versée qu'à l'approbation du PLU. Cette somme n'a pas été prise en compte sur notre budget primitif 2015, c'est également pour cette raison que nous avons retardé cette élaboration du PLU afin de la programmer sur le budget 2016.

Monsieur BOURDIN indique que la commune va tomber en PLUI en 2017, quel intérêt de mettre en place une procédure qui va durer 2 à 3 ans pour retomber dans un PLUI.

Monsieur BROQUET répond que, c'est la superposition des PLU qui permettra de constituer un PLUI.

Pour Monsieur BOURDIN, l'intérêt de mettre en place le PLU, est donc de mettre en place nos propres règles. Ce qui est confirmé par M.BROQUET.

Monsieur CHAUVIN demande si on va utiliser les services d'ingénierie.

Monsieur BROQUET propose une que la commission d'urbanisme se réunisse pour élaborer le cahier des charges. Le diagnostic concernant l'espace agricole sera défini par la chambre d'agriculture et ne sera pas faite par l'architecte.

Monsieur BROQUET propose de réunir la commission urbanisme le 24 octobre à 9h00 en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

4) Délibération concernant les enseignants chargés de l'étude surveillée à l'école primaire année scolaire 2015-2016.

Vu l'exposé de Madame le Maire concernant le nombre d'enseignants chargés de l'étude surveillée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre à deux professeurs des écoles pour l'année scolaire 2015/2016.

5) Rapport d'activité du SEY + informations.

Mme le Maire indique que le rapport est consultable en mairie.

Monsieur CHAUVIN précise que pour le groupement d'achat pour le gaz, 60 demandes ont été enregistrées pour 77 communes. Ce groupement d'achat permet de faire baisser de 16 % le coût du gaz. A compter du 01 janvier 2016, la commune devrait faire une économie de 1600 euros à consommation constante.

Pour le groupement électricité achat, les consommations pour Aulnay pourraient bénéficier d'environ de 2 800 € si on opte pour l'énergie verte. Remarque de Monsieur CHAUVIN : des économies sur l'éclairage public pourraient être réalisées sur les heures d'éclairage. Madame le Maire précise que ce sujet est à la réflexion.

Question de Monsieur BOURDIN à Monsieur CHAUVIN : selon le rapport de la cour des comptes, la rémunération des vice-présidents du SEY aurait été mise en place que depuis 2014, est-ce bien exact ?

Réponse de Monsieur CHAUVIN : Oui mais seuls les vice-présidents chargés de missions en sont dotés.

Mme le Maire demande à l'assemblée d'en prendre acte.

6°) Délibération Décision Modificative Budget eau.

Lors du vote du budget primitif EAU 2015, une somme de 8 000 € a été inscrite en section d'investissement à l'article 2031 (frais d'études) pour le règlement de la mission d'assistance d'ouvrage pour le renouvellement du contrat d'affermage de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre.

A la demande du comptable cette mission a été imputée en section de fonctionnement article 617 (études et recherches). Les crédits au chapitre 11 (charges à caractère général) étant insuffisants, il convient de modifier les articles suivants :

- En section d'exploitation :
 - Dépenses – article 022 (dépenses imprévues) : - 1 000€
 - Dépenses – article 617 (études et recherches) : + 1000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire ces crédits.

Divers

Questions de M.CHAUVIN

Madame le Maire fait part de la demande de Monsieur CHAUVIN au titre de l'Association « Grain de sel » pour avoir un accès au site de la commune et faire partie de la liste des Associations.

Madame le Maire indique que par deux fois la réponse négative avait été donnée à M.CHAUVIN, président de l'association. Mme Le Maire indique qu'elle maintient sa décision concernant l'opposition, d'autant que la commune n'est pas une commune de plus de 3500 habitants.

Madame KADOUCH indique à Madame le Maire qu'elle fait preuve d'ostracisme et qu'elle manque d'ouverture d'esprit.

Remarque de Monsieur BOURDIN : il serait nécessaire que vous appliquiez cette remarque quant aux propos tenus dans le journal « Grain de sel ».

Point rural :

Ce point sera abordé lors d'un point à l'ordre du jour au prochain conseil municipal. Une visite du Centre Technique est prévue pour les membres de l'assemblée samedi 10 octobre.

Salle polyvalente : Mme le Maire propose à l'assemblée une réflexion sur le prix de la salle polyvalente au regard du taux d'occupation ; voir une tarification Eté/Hiver. A suivre.

Fin de séance : 21h50

Les Secrétaires de Séance :

Madame MARTIN-THIMOLEON Laurence

Monsieur BROQUET Didier

